

Le capital corporel

Hexitis corporelle, force physique et beauté

Body capital
Body Hexitis, Physical Strength and Beauty

GÉRARD MAUGER

GÉRARD MAUGER

Le capital corporel

Hexit corporelle, force physique et beauté

Body capital

Body Hexit, Physical Strength and Beauty

Mots-clés :

Capital corporel
Hexit corporelle
Force physique
Force de combat
Beauté

Keywords :
 Body capital
 Body hexis
 Physical strength
 Beauty

Le corps semble à la fois introuvable (parce que le « corps socialisé » tend à occulter le « corps organique ») et omniprésent (au titre de support de toute pratique). Mais, plutôt que d'opposer des pratiques corporelles à celles qui, particulièrement éthérees, ne le seraient pas, on peut introduire une sorte d'« échelle de corporéité des pratiques ». Au pôle le plus corporel figurent les pratiques où le corps n'est pas seulement le moyen ou le support de la pratique, mais sa finalité. De ce point de vue, *hexit corporelle, force physique (force de travail et/ou force de combat)* et *esthétique corporelle (« beauté »)* suggèrent la pertinence du concept de « capital corporel » dans le cadre théorique de Bourdieu. Elles permettent de le distinguer du capital culturel (bien qu'il s'y apparente). En mobilisant, sans prétention à l'exhaustivité, une partie des enquêtes où interviennent ces propriétés corporelles, on peut esquisser un inventaire des différentes sphères du monde social (« champs », « institutions », « marchés ») qui accordent une valeur au capital corporel et mettre ainsi en évidence l'intérêt empirique de cette espèce de capital.

The body seems both untraceable (because the « socialized body » tends to obscure the « organic body ») and omnipresent (as the support of all practice). But, rather than opposing bodily practices to those that, particularly ethereal, are not, we can introduce a sort of « scale of corporeality of practices ». At the most corporeal pole are practices where the body is not only the means or support of the practice, but its end. From this point of view, bodily hexis, physical force (labor force and/or combat force) and bodily aesthetics (« beauty ») suggest the relevance of the concept of « bodily capital » in Bourdieu's theoretical framework. They allow us to distinguish it from cultural capital (although it is related to it). By mobilizing, without claiming to be exhaustive, a part of the investigations in which these bodily properties intervene, we can outline an inventory of the different spheres of the social world (« fields », « institutions », « markets ») which give value to bodily capital and thus highlight the empirical interest of this type of capital.

Si les auteurs du *Métier de Sociologue* reprenaient à leur compte « le précepte de Durkheim exigeant que le social soit expliqué par le social et par le social seulement », ils récusaient également « la prétention sociologiste à rendre raison sociologiquement de tous les aspects de la réalité humaine »¹. De même, si Pierre Bourdieu rappelait, dans sa leçon inaugurale au Collège de France, que la sociologie doit refuser « toutes les formes du biologiste qui tend toujours à naturaliser les différences sociales en les réduisant à des invariants anthropologiques », il précisait aussi que la sociologie « ne peut comprendre le jeu social dans ce qu'il a de plus essentiel qu'à condition de prendre en compte certaines des caractéristiques universelles de l'existence corporelle, comme le fait d'exister à l'état d'individu biologiquement séparé ou d'être cantonné dans un lieu et un moment, ou encore le fait d'être et de se savoir destiné à la mort »². À ces propriétés corporelles « plus que scientifiquement attes-

tées », on peut en ajouter au moins trois autres : « l'altricialité secondaire » (dont Bernard Lahire inventoriait récemment les conséquences sociales³), la nécessité de se nourrir et la capacité de se reproduire. De toute évidence, ces caractéristiques universelles de l'espèce humaine portent à conséquences sociales à travers les possibilités qu'elles ouvrent et les limites qu'elles imposent. De l'existence séparée d'individus mortels résultent à la fois la composition atomisée de la société et la nécessité de sa reproduction. La nécessité physiologique de se nourrir a impliqué, en son temps, celle de la chasse et de la cueillette, puis celle de l'agriculture et de l'élevage. De la capacité de se reproduire résulte la formation de dyades sexuelles procréatrices. De l'altricialité secondaire résulte la dépendance prolongée de l'enfant vis-à-vis des adultes nourriciers. De même, le développement récent des sciences cognitives a mis en évidence l'ancrage neuronal des aspects les plus subjectifs de la perception consciente

1 Bourdieu Pierre, Chamboredon Jean-Claude, Passeron Jean-Claude, *Le Métier de Sociologue*, Paris, EPHE, Mouton and Barbara, 1968, p.42

2 Bourdieu Pierre, *Leçon sur la leçon*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1982, pp.50-51.

3 Lahire Bernard, *Les structures fondamentales des sociétés humaines*, Paris, Éditions la Découverte, 2023, pp.547-614. « L'altricialité secondaire peut se définir en disant que, comparée à de nombreuses autres espèces, l'espèce humaine est caractérisée par une naissance prémature et par une très longue période de développement (physiologique, et notamment cébral) extra-utérin » (p.547).

(*via* la neuro-imagerie cognitive)⁴. Ces découvertes trouvent également un écho dans les *Méditations pascaliennes* : les concepts de disposition et d'habitus supposent, en effet, précise P. Bourdieu, « la conditionnabilité comme capacité naturelle d'acquérir des capacités non naturelles » et, plus précisément, « l'apprentissage comme transformation sélective et durable du corps qui s'opère par renforcement ou affaiblissement des connexions synaptiques »⁵.

D'où l'invitation, depuis Charles Darwin⁶, réitérée récemment en France par Marc Joly⁷ ou Bernard Lahire⁸, à articuler biologie et sciences sociales (articulation « bio-psychosociologique », selon Marc Joly⁹). Mais, de façon générale, quitte à devoir reproduire ainsi le dualisme implicite entre corps et âme, *soma* et *psyché*, matériel et spirituel, la rupture durkheimienne avec la biologie et la psychologie a été reconduite en France dans la démarcation réitérée des sciences sociales par rapport au « darwinisme social » (d'Herbert Spencer à Alexis Carrel ou E. O. Wilson) et aux « théories biologisantes » récurrentes¹⁰. Pour des raisons à la fois culturelles, philosophiques et politiques, le monde intellectuel national, selon Sébastien Lemerle, est réfractaire à tout réductionnisme biologique des comportements¹¹. L'histoire de l'importation en France des sciences de la vie dans la production culturelle depuis le début des années 1970, s'est traduite, en effet, par une « résistance prolongée aux tentatives de biologister l'étude des phénomènes sociaux»¹². Mais cette résistance a conduit également à « la réhabilitation de la notion de nature humaine »¹³ et provoqué « un double processus de moralisation du biologique et de biologisation du moralisme médical » débouchant sur « l'installation durable de l'expertise biomédicale dans les débats publics »¹⁴. Pour rendre compte des « courts-circuits constatables entre des résultats scientifiques parcellaires et des extrapolations non contrôlées sous forme de discours à visées philosophiques, anthropologiques, psychologiques ou sociologiques »¹⁵ et éviter les ornières d'un « réductionnisme biologistant », Sébastien Lemerle et Carole Reynaud-Paligot suggèrent de focaliser le dialogue problématique entre sciences sociales et sciences du vivant sur la relation entre facteurs biologiques et « contexte » social¹⁶.

LE CORPS ENTRE SCIENCES ET LA VIE ET SCIENCES SOCIALES

Le corps apparaît comme un objet de prédilection pour ce genre de rencontre. Il apparaît, en effet, comme l'interface (nature/culture) entre

sciences de la vie et sciences sociales. Les premières qui l'envisagent prioritairement sous l'angle de sa matérialité biologique ne peuvent ignorer les déterminations sociales qui s'exercent sur lui : les sciences sociales (à commencer par l'histoire) ont montré depuis longtemps les multiples effets qu'exerce le monde social sur les corps et les pratiques corporelles. Symétriquement, les sciences sociales qui s'intéressent au corps sous divers angles, négligent souvent sa matérialité biologique. C'est pourquoi, aborder la question du corps, c'est être confronté, comme le notait Luc Boltanski, à un « colloque interdisciplinaire » entre sciences de la vie et sciences sociales préoccupées, les unes et les autres, de soustraire l'étude du corps à l'emprise des autres disciplines¹⁷. Aux postulats naturalistes de l'anatomie et de la biologie s'oppose la logique proprement sociologique du modelage culturel des usages du corps¹⁸.

La distinction homme/femme est devenue emblématique de cette controverse. Mobilisant les travaux de la biologiste Anne Fausto-Sterling qui considère que « nos corps sont trop complexes pour offrir des réponses claires et nettes sur la différence sexuelle »¹⁹, un courant de la sociologie féministe mobilise ce continuum biologique contre la différenciation de sens commun fondée sur des données anatomiques. À cette opposition nette, elle substitue le flou²⁰ (« queer ») qui invite, sinon à ignorer l'opposition presque toujours manifeste entre masculin et féminin, du moins à récuser tout fondement biologique à cette opposition et à la réduire à une « construction sociale ». Mais, comme le relève Patrick Tort, « si le sexe biologique n'existant pas, comment définiriez-vous le genre ? ». Si l'on peut mettre en évidence des histoires culturelles de la représentation et du traitement des différences sexuelles, « nier l'existence du sexe biologique au nom de la lutte contre le sexismne ridiculise [...] les tenant(e)s de ce type d'argument »²¹.

Pour tenter d'échapper à cet ostracisme mutuel entre sciences de la vie et sciences sociales, on peut remarquer que toutes les pratiques sociales, y compris les plus spirituelles, sont aussi des pratiques corporelles : John R. Searle considère, par exemple, sans rencontrer de désaccord, que les phénomènes de l'esprit sont des phénomènes du cerveau. En fait, la difficulté rencontrée pour définir des pratiques corporelles et, ce faisant, une sociologie du corps, réside dans le fait que « toute activité sollicite une mise en jeu du corps »²². Le corps semble à la fois introuvable (parce que le « corps socialisé » tend à occulter le « corps organique »²³) et omniprésent (au titre de support de toute pratique). L'émer-

gence du corps dans la sociologie française contemporaine s'affirme d'abord, selon Jean-Michel Berthelot, dans le cadre de la sociologie du travail, de la sociologie de la santé et de la sociologie du sport²⁴. En fait, plutôt que d'opposer des pratiques corporelles à celles qui, particulièrement éthérees, ne le seraient pas, on peut introduire une sorte d'« échelle de corporéité des pratiques ». Au pôle le plus corporel, figurent les pratiques où le corps n'est pas seulement « le moyen » ou « le support » de la pratique, mais « sa finalité », comme toutes celles qui cherchent à obtenir un corps de mannequin, de danseur, de boxeur, etc. Dans ce registre des fins proprement corporelles, on peut retenir la force physique (« force de travail » et/ou « force de combat ») et l'esthétique

⁴ Dehaene Stanislas, *Vers une science de la vie mentale*, Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 6 avril 2006, Paris, Collège de France, 2006.

⁵ Bourdieu Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, p.163. A ce propos, P. Bourdieu cite Jean-Pierre Changeux, *L'Homme neuronal*, Paris, Fayard, 1983 (note 10, p.30). Symétriquement, Jean-Pierre Changeux, qualifie la notion d'habitus de « concept-passeur » entre diverses disciplines dont la sienne (*Ce qui nous fait penser*, Paris, Odile Jacob, 2000, pp.181-182).

⁶ Voir, par exemple, Ebolisse Wanja, Guille-Escuret Georges, Joly Marc, Kermagagn Philippe, Truchon Lillian, *Darwinisme et sciences sociales*. *L'œuvre de Patrick Tort. Analyses et entretien*, Paris, Honoré Champion, 2024. Pour une histoire des usages de la biologie en sciences sociales, voir Guillio Dominique, « Les usages de la biologie en sciences sociales. Comparaison entre le naturalisme socio-anthropologique du dix-neuvième siècle et celui d'aujourd'hui », *Revue européenne des sciences sociales*, vol.50, n°1, 2012.

⁷ Joly Marc, « Du déterminisme biologique au déterminisme social », in Joly Marc, *Après la philosophie. Histoire et épistémologie de la sociologie européenne*, Paris, CNRS Éditions, 2020, pp.227-257.

⁸ Bernard Lahire, « Articuler biologie évolutive et sciences sociales », in *Les structures fondamentales des sociétés humaines*, op. cit., pp.35-44.

⁹ Joly Marc, *Après la philosophie. Histoire et épistémologie de la sociologie européenne*, op. cit., p.44. Nb : il est évident, écrivait avant lui Edgar Morin, que « chaque homme est une totalité bio-psycho-sociologique » (*Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris, Éditions du Seuil, 1973, p.22).

¹⁰ Voir Lemerle Sébastien, « Les habits neufs du biologiste en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°176-177, 2009, pp.68-81.

¹¹ Voir Lemerle Sébastien, *Le singe, le gène et le neurone*, Paris, PUF, 2014, p.5.

¹² Ibid., pp.113-114.

¹³ Ibid., p.111.

¹⁴ Ibid., p.103.

¹⁵ Ibid., p.150.

¹⁶ Lemerle Sébastien et Reynaud-Paligot Carole, « Causalisme et contextualisation : sur les usages de la biologie par les sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, n°54-1, 2016, p.173. La pratique de l'interdisciplinarité suppose au moins la maîtrise de deux disciplines : ce qui ne va évidemment pas de soi.

¹⁷ Boltanski Luc, « Les usages sociaux du corps », *Annales ESC*, 26 année, n°1, 1971, pp.205-233. En ce qui concerne l'anthropologie, voir l'article fondateur de Marcel Mauss, « Techniques du corps », in *Sociologie et Anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1950. En ce qui concerne l'histoire, voir les trois volumes de *L'histoire du corps*, sous la direction d'Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (Paris, Éditions du Seuil, 2005 et 2006). En ce qui concerne la sociologie, voir Berthelot Jean-Michel, « Les sociologues et le corps », *Current Sociology*, vol.33, n°2, 1985 ; Détrez Christine, *La construction sociale du corps*, Paris, Éditions du Seuil, 2002 ; Memmi Dominique, Guillio Dominique, Martin Olivier (dir.), *La tentation du corps : corporéité et sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2009 ; Le Breton David, *La sociologie du corps*, Presses universitaires de France, 2024.

¹⁸ Selon Marcel Mauss, « c'est généralement dans ces domaines mal partagés que gisent les problèmes les plus urgents [...] C'est là qu'il faut pénétrer ; on est sûr que c'est là qu'il y a des vérités à trouver » (*Techniques du corps*, art. cit.).

¹⁹ Fausto-Sterling Anne, *Corps en tous genres. La dualité des sexes à l'épreuve de la science*, Paris, Éditions La Découverte, 2012, pp.19-21.

²⁰ Sur le rapport « net/flou » dans les travaux d'épistémologues et de logiciens, voir Thévenot Laurent, « Une jeunesse difficile. Les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°26-27, 1979, pp.13-18.

²¹ Tort Patrick, *Sexe, race et culture*, Conversation avec Régis Meyran, Paris, Éditions Textuel, 2014, p.74 et p.70.

²² Le Breton David, *Sociologie du corps*, op. cit., p.41.

²³ Sur cette distinction, voir Martin Olivier, « Jean-Michel Berthelot. L'émergence du corps en sociologie », in Memmi Dominique, Guillio Dominique, Martin Olivier (dir.), *La tentation du corps : corporéité et sciences sociales*, op. cit., pp.123-142.

²⁴ Ibid.

corporelle (« la beauté »). C'est cette distinction que faisait P. Bourdieu en décrivant le corps comme « source d'énergie mécanique » et comme « forme perceptible, produisant [...] une impression »²⁵.

La proposition d'introduire la notion de capital corporel dans la liste des capitaux établie par P. Bourdieu²⁶ repose sur deux raisons. La première est empirique : initialement, la notion m'était apparue nécessaire pour rendre compte d'enquêtes répétées sur « le monde des bandes »²⁷. La deuxième est théorique : la plupart des sociologues (en particulier les sociologues du sport), attentifs au modelage culturel des corps, envisagent les ressources corporelles comme une forme de capital culturel et méconnaissent ainsi, comme on essaiera de le montrer, la spécificité du capital corporel. Pour justifier la pertinence et l'intérêt théorique et empirique de cette espèce de capital, on rappellera d'abord les propriétés du concept de « capital » dans le cadre théorique de P. Bourdieu. On mettra ensuite en évidence les trois formes du capital corporel : ce faisant, on montrera en quoi il se démarque du capital culturel. Enfin, en mobilisant, sans prétention à l'exhaustivité, une partie des enquêtes où interviennent les propriétés

corporelles, on établira à titre indicatif, un inventaire des différentes sphères du monde social (« champs », « institutions », « marchés ») qui accordent une valeur au capital corporel²⁸.

LES CAPITAUX DANS LA SOCIOLOGIE DE P. BOURDIEU²⁹

L'importation par P. Bourdieu d'un vocabulaire économique (capital, intérêt, investissement) dans l'univers conceptuel de la sociologie a d'abord permis l'usage d'un mode de pensée matérialiste dans la sphère culturelle qui y est sans doute la plus réfractaire. Mais, paradoxalement, cette démarche était aussi un instrument de lutte contre « l'économisme » qui ne connaît que l'intérêt matériel et la recherche délibérée de la maximisation des profits monétaires. Il s'agissait, en effet, de montrer que les pratiques ont une économie qui ne peut pas être réduite à la raison économique et de généraliser ainsi la notion de capital³⁰.

Au fil du temps, P. Bourdieu a été conduit à distinguer trois espèces principales de capital : le capital économique, le capital culturel et le capital social, convertibles en capital symbolique. Dans la sociologie de P. Bourdieu, le concept de capital économique ne se confond pas avec celui de Marx : « ce qui définit, en effet, le capital comme capital pour P. Bourdieu, ce n'est pas sa nature de travail accumulé, mais son appropriation exclusive et son investissement comme arme et enjeu dans un champ », précise Mathieu Hiraku Desan³¹. Dans ce cadre théorique, le capital économique est le pouvoir associé à la propriété de ressources matérielles. « Capital objectivé », il existe également à l'état « institutionnalisé » sous la forme de titres de propriété. C'est aussi l'espèce de capital la plus liquide (sous sa forme monétaire). Facilement transmissible, il est convertible en d'autres espèces de capital. L'autonomisation croissante du champ économique fait du capital économique le principe dominant de domination dans les sociétés capitalistes. Avec l'essor du néolibéralisme, la domination du capital économique et financier se renforce au sein du champ du pouvoir³².

Le concept de capital culturel apparaît d'abord, sous la forme d'héritage culturel dans *Les Héritiers*³³, puis dans *La Reproduction*³⁴ : la transmission domestique de « capital culturel » y apparaît comme « le mieux caché et le plus déterminant socialement des investissements éducatifs »³⁵. Ultérieurement, P. Bourdieu a mis en évidence les trois états du capital culturel : il existe « à l'état incorporé », c'est-à-dire

sous la forme de dispositions durables de l'organisme, « à l'état objectivé », sous la forme de biens culturels [...] et « à l'état institutionnalisé » (sous la forme de titres scolaires)³⁶. Ces trois états permettent de préciser les propriétés du capital culturel qui le rapprochent et le distinguent de celles du capital économique. Du point de vue de la transmission, le capital culturel à l'état incorporé, « avoir devenu être », disparaît avec la mort de son détenteur. À la différence d'un titre de propriété ou d'un titre de noblesse, il ne peut être transmis instantanément par le don ou la transmission héréditaire, l'achat ou l'échange : il exige une incorporation, c'est-à-dire un travail d'incultation et un travail d'assimilation, travail de l'individu sur lui-même (« *il se cultive* »). Par ailleurs, celui qui le transmet ne s'en défait pas et il peut le transmettre plusieurs fois au cours de son existence. Le capital culturel peut s'acquérir, pour partie, de manière insaisissable et inconsciente, par toutes les formes de transmission implicite (à commencer par l'apprentissage domestique de la langue parlée) et par l'effet éducatif qu'exerce le capital culturel objectivé intégré à l'environnement familial. Et, c'est en raison de l'invisibilité de sa transmission héréditaire qu'il est prédisposé à fonctionner comme capital symbolique, c'est-à-dire méconnu et reconnu, cumulant les prestiges de la propriété innée (l'idéologie du don) et les mérites de l'acquisition (la méritocratie).

Dans un bref article, P. Bourdieu définit « le capital social » comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance »³⁷. Ces relations produisent un « effet multiplicateur » du capital économique et/ou culturel détenu. Mais, dans la mesure où il ne fait que renforcer les autres espèces de capital, le capital social ne constitue pas vraiment une espèce de capital indépendante³⁸.

La notion de « capital symbolique » qui apparaît dans les premières recherches de P. Bourdieu, a été constamment remaniée jusqu'aux *Médiations pascaliennes*. Il y est défini comme « toute espèce de capital (économique, culturel, social) [qui] tend (à des degrés différents) à fonctionner comme capital symbolique (en sorte qu'il vaudrait peut-être mieux parler, en toute rigueur, d'*effets symboliques* du capital) lorsqu'il obtient une reconnaissance explicite ou pratique, celle d'un habitus structuré selon les mêmes structures que l'espace où il est engendré. Autrement dit, le capital symbolique [...] n'est pas une espèce de capital, mais ce que devient

25 Bourdieu Pierre, « Remarques provisoires sur la perception sociale du corps », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.14, 1977, pp.51-54.

26 La notion de « capital corporel » figure incidemment dans *La Distinction* (Paris, Éditions de Minuit, 1979), page 227 (à propos des femmes de la petite bourgeoisie) et page 239 (à propos des pratiques sportives de la classe dominante).

27 Un article initial introduisait la notion de « capital corporel » (Mauger Gérard et Poliak Claude, « Les loubards », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°50, 1983, pp.49-67). Ulteriorément, j'ai précisé la forme prise par ce capital corporel dans « le monde des bandes » en introduisant la notion de « capital agonistique » (Mauger Gérard, *Les Bandes, le Milieu et la Bohème Populaire. Études de Sociologie de la Déviance des Jeunes des Classes Populaires* (1975-2005), Éditions Belin, Paris, 2006 et Mauger Gérard, *La sociologie de la délinquance juvénile*, Paris, Éditions la Découverte, 2009). Sur ce sujet, voir infra.

28 Je remercie Dominique Memmi, Louis Pinto et Claude Poliak pour leur lecture attentive d'une première version de ce texte et pour leurs suggestions. Je me suis efforcé d'en tenir compte, mais il va de soi que ce texte n'engage que la responsabilité de son auteur.

29 Sur ce sujet, voir le chapitre 3 de Mauger Gérard, *Avec Bourdieu. Un parcours sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 2024, pp.183-210.

30 P. Bourdieu invite à « abandonner la dichotomie de l'économique et du non-économique qui interdit d'appréhender la science des pratiques économiques comme un cas particulier d'une science générale de l'économie des pratiques, capable de traiter toutes les pratiques, y compris celles qui se veulent désintéressées ou gratuites, donc affranchies de l'économie, comme des pratiques économiques, orientées vers la maximisation du profit, matériel ou symbolique » (*Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Librairie Droz, 1972, p.242). Sur ce sujet, voir Adjerad Daniel, *La question de l'économie chez Pierre Bourdieu. Une enquête philosophique*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2023.

31 Hiraku Desan Mathieu, « Bourdieu, Marx and Capital. A Critique of the Extension Model », *Sociological Theory*, vol.31, n°4, 2013, pp.318-342. De même, selon Craig Calhoun, « Bourdieu ne voit invariably dans le capital qu'une ressource (c'est-à-dire une forme de richesse) qui procure le pouvoir » (*Habitus, Field, and capital*, in Calhoun Craig, Lipuma Edward et Postone Posha (dir.), *Bourdieu. Critical Perspectives*, Cambridge, Polity Press 1993, p.69).

32 Voir Duval Julien, « Capital économique », in Sapiro Gisèle (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, Paris, CNRS Éditions, 2020, pp.109-110.

33 Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude, *Les Héritiers. Les éduquants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1964.

34 Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

35 Bourdieu Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°30, 1979, p.3.

36 Bourdieu Pierre, « Les trois états du capital culturel », art. cit.

37 Bourdieu Pierre, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, 1980, pp.2-3.

38 À ce propos, voir : Bourdieu Pierre, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1989, p.418.

toute espèce de capital, lorsqu'elle est méconnue en tant que capital, c'est-à-dire en tant que force, pouvoir ou capacité d'exploitation (actuelle ou potentielle), donc reconnue comme légitime »³⁹. Cette reconnaissance suppose des agents disposés à reconnaître, donc ayant intériorisé les schèmes de perception correspondants.

Avec le développement de la théorie des champs, P. Bourdieu a été conduit à multiplier les espèces de capital en associant à chaque champ un « capital spécifique » : « un capital ou une espèce de capital, c'est ce qui est efficient dans un champ déterminé, à la fois en tant qu'arme et en tant qu'enjeu »⁴⁰. Dans cette perspective, il y a autant d'espèces de capitaux que de champs relativement autonomes : champ économique, politique, scientifique, religieux, artistique, sportif, etc. Le capital spécifique est à la fois la condition nécessaire pour accéder à un champ, une arme dans les luttes internes et l'enjeu de ces luttes. Certaines espèces de capital (économique, culturel, social) valent dans tous les champs, mais leur valeur, donc leur hiérarchie, varie selon les champs. La diversification des champs implique la multiplication des « capitaux spécifiques » : « il y a, au fond, autant d'espèces différentes de capital que de champs », constatait P. Bourdieu⁴¹.

Peut-on mettre en évidence des propriétés communes aux différentes espèces de capital ? Le capital économique et le capital culturel définissent les structures de l'espace social⁴², le capital social et le capital symbolique, « propriétés secondes, sinon secondaires »⁴³, ne font que renforcer ou redoubler les effets des deux premiers. Le capital économique et le capital culturel (sous sa forme scolaire) apparaissent comme des grandeurs mesurables. Leur inégale distribution et l'intériorisation quasi universelle de leur valeur sont au principe des rapports de domination entre les classes sociales. Par ailleurs, le droit successoral, d'une part, et les mécanismes de l'héritage culturel, d'autre part, assurent les conditions de reproduction de leur inégale distribution (« le capital va au capital »). Les stratégies de reproduction (stratégies de fécondité, matrimoniale, successorale, éducative, etc.) s'adaptent à la fois à la composition des patrimoines à transmettre et à l'état des mécanismes de reproduction⁴⁴. L'existence de trois formes — objectivée, institutionnalisée et incorporée, propres au capital culturel — varie en fonction des espèces de capital. Le capital économique existe à l'état objectivé et institutionnalisé, mais il n'existe pas à l'état incorporé (sinon sous la forme de dispositions à l'accumulation). Sans autre existence objectivée que celle d'un carnet d'adresses, le capital social peut

exister à l'état institutionnalisé (sous la forme, par exemple, d'associations d'anciens élèves), mais n'existe pas à l'état incorporé (sinon sous la forme de dispositions à l'entretenir, le mobiliser ou l'accumuler : « esprit de famille » ou « esprit de corps »). Quant au capital symbolique, on peut en voir des formes institutionnalisées dans les titres, les décorations et sans doute aussi la trace incorporée dans une *hexis* corporelle. La valeur des différentes espèces de capital est variable d'un champ à l'autre, d'un marché à l'autre : tel niveau de telle espèce de capital peut définir le « droit d'entrée » dans tel champ⁴⁵, telle espèce de capital peut avoir cours ou non dans tel champ ou sur tel marché.

LES TROIS FORMES ET LA SPÉCIFICITÉ DU CAPITAL CORPOREL

Établir la spécificité du capital corporel évidemment distinct du capital économique, du capital social et du capital symbolique (même s'il est convertible en capital économique et bien qu'il puisse valoir à celles et ceux qui le détiennent une « aura » spécifique, *i. e.* du capital symbolique, permettant ainsi d'acquérir du capital social⁴⁶), suppose surtout de montrer que ses propriétés ne sont pas réductibles à celles du capital culturel. Dans cette perspective, on mettra d'abord en évidence les trois aspects du capital corporel qui définissent trois critères d'évaluation : *hexis* corporelle, force physique et beauté corporelle. On montrera ensuite que ces propriétés constitutives du capital corporel conduisent à le distinguer du capital culturel (bien qu'il s'y apparente).

Hexis corporelle

En ce qui concerne l'apparence corporelle (« ce que le langage ordinaire appelle le physique »), P. Bourdieu distingue « la conformation proprement physique » (dont la perception ordinaire évalue d'emblée la beauté et/ou la force), de la manière de tenir son corps, de le présenter aux autres qu'il désigne sous la notion d'*« hexis corporelle »*. Il la définit comme « le rapport au corps progressivement incorporé qui donne au corps sa physionomie proprement sociale », « une manière globale de tenir son corps, de le présenter aux autres »⁴⁷. Dans *La Distinction*, il précise que l'*hexis corporelle* est une manière d'exprimer « le sens que l'on a [...] de sa propre valeur sociale »⁴⁸. Forme incorporée de l'*habitus* de classe, elle fonctionne comme un langage doté de « propriétés significantes » par lequel on est parlé plus qu'on ne parle⁴⁹.

Produit de l'origine et/ou de l'appartenance sociale, l'*hexis* corporelle dépend également de propriétés corporelles comme la beauté ou la force physique qui contribuent à la valeur attribuée à ce capital corporel. Source d'assurance (aisance, charme, charisme) ou d'embarras (gaucherie, malaise, gêne, timidité), elle apparaît ainsi comme un privilège ou un handicap, le moins conscientement contrôlé et contrôlable, capable de consolider (ou de fragiliser) l'assurance « intérieure » (associée au capital économique et/ou au capital culturel détenu) et susceptible d'impressionner (favorablement ou défavorablement) « l'extérieur ». Dotée d'une valeur implicite (positive ou négative) dans n'importe quel champ ou sur n'importe quel marché, l'*hexis* corporelle, semblable en cela au capital social, produit un « effet multiplicateur » (ou « destructeur ») des ressources détenues.

Force physique

« Source d'énergie mécanique », la force physique est un aspect essentiel de la « force de travail simple »⁵⁰. « Dépense de force humaine », elle est dotée d'une valeur sur le marché du travail capitaliste (celle de la force de travail). Marx précise que, sous le nom de « force de travail » ou de « puissance de travail », « il faut comprendre l'ensemble des facultés physiques ou intellectuelles qui existent dans le corps d'un homme, dans sa personnalité vivante »⁵¹. Dans le cadre de la société kabyle, P. Bourdieu mettait également en évidence, outre le capital économique et le capital symbolique, « le capital de force physique (lié à la capacité de mobilisation, donc

39 Bourdieu Pierre, *Méditations pascaliennes*, op. cit., p.285.

40 Bourdieu Pierre et Wacquant Loïc, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p.74.

41 Bourdieu Pierre, *Sociologie générale, Volume 1, Cours au Collège de France 1981-1983*, Paris, Éditions Raisons d'agir/Éditions du Seuil, 2015, p.521.

42 « Il y a des cartes », disait P. Bourdieu, qui sont valables, efficaces, dans tous les champs — ce sont les espèces fondamentales de capital » (Bourdieu Pierre avec Wacquant Loïc, *Réponses. Pour une Anthropologie réflexive*, op. cit., p.74).

43 Lenoir Remi, « La notion de capital social dans l'œuvre de Pierre Bourdieu », *Regards sociologiques*, n°47-48, 2015, pp.107-130.

44 Bourdieu Pierre, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, op. cit., pp.373-427.

45 Voir Mauger Gérard (dir.), *Droits d'entrée. Modalités et conditions d'accès aux univers artistique*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2006.

46 Voir Mears Ashley, *Very Important People. Argent, gloire et beauté : enquête au cœur de la jet-set*, Paris, Éditions La Découverte, 2020.

47 Bourdieu Pierre, « Remarques provisoires sur la perception sociale du corps », art. cit.

48 Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, p.552.

49 Selon Jean-Michel Berthelot, le corps, « opérateur généralisé de (dé)monstration du social », est un inépuisable et multidimensionnel réservoir de signes. Le système de signes distinctifs constitutif de ce « langage corporel » est homologue du système des positions sociales : les taxinomies en vigueur tendent à opposer en les hiérarchisant les propriétés corporelles les plus fréquentes chez les dominants et les plus fréquentes chez les dominés (« Le corps comme opérateur discursif ou les apories d'une sociologie du corps », *Sociologie et sociétés*, vol.24, n°1, 1992, pp.10-18).

50 Sur la distinction entre « travail simple » et « travail complexe » dans l'œuvre de Marx voir, Cayatte Jean-Louis, « Travail simple et travail complexe chez Marx », *Revue économique*, vol.35, n°2, 1984, pp.221–246

51 Marx Karl, *Le Capital, Livre I, in Œuvres I, Économie I*, Paris, Éditions Gallimard, 1963, p.715.

au nombre et à la combativité) »⁵² et, dans *La Distinction*, il considère que « la classe paysanne et la classe ouvrière ont en commun de dépendre d'une force de travail que les lois de la reproduction culturelle et du marché du travail réduisent, plus que pour aucune autre classe, à la force musculaire »⁵³. L'emploi de la force physique comme force de travail simple (celle des manœuvres ou des « travailleurs de force », dont on dit qu'« *ils n'ont que leurs bras* ») tend à se raréfier et à se dévaluer avec le développement du machinisme⁵⁴. Dans l'hexagone, il se perpétue néanmoins dans des secteurs traditionnels comme le bâtiment ou la manutention ou, plus récents, comme la logistique⁵⁵. C'est ainsi que l'usure des corps au travail (liée à la pénibilité, aux maladies professionnelles et aux accidents du travail) reste très inégalement distribuée.

Envisagé comme force de combat, le capital corporel, était, selon Norbert Elias, l'espèce de capital dominante dans les cités-États grecques : « la force physique

d'un individu, sa capacité à assurer sa survie, grâce à sa propre puissance de lutte, étaient un déterminant essentiel de tous les types de relations humaines » et « il n'était guère possible à un homme au corps faible ou difforme d'atteindre ou de conserver une position sociale ou un pouvoir politique importants »⁵⁶. La force de combat reste le principe dominant de domination jusqu'à l'aube de la France moderne : « la vigueur physique et sa manifestation demeurent un signe de pouvoir », note ainsi Georges Vigarello⁵⁷. Mais, outre que la force physique comme force de combat se dévaluait « techniquement » au fil du temps avec le développement des armes à feu, le « processus de civilisation » mis en évidence par Norbert Elias⁵⁸, impliquait un processus d'euphémisation de la violence (contrôle corporel, règles de civilité, etc.). Avec la prohibition du duel, l'interdiction de l'usage privé de la force physique comme force de combat, en réservait le monopole à l'armée et à la police⁵⁹. On verra toutefois que son usage se perpétue également, « en marge », dans le « monde des bandes » et celui de la « délinquance professionnelle ».

La force physique continue d'avoir cours dans le monde du sport, mais le degré de violence physique des jeux de l'Antiquité ou du Moyen-Âge était « beaucoup plus élevé que celui qui est admis par les règles beaucoup plus détaillées et différenciées des sports contemporains correspondants ». Ces jeux étaient alors « autant une épreuve d'endurance physique et de force musculaire pure que d'adresse » et ils « perpétuaient, sous la forme d'un amusement violent, les haines entre groupes ethniques, les animosités entre localités, les tensions entre générations ou, à l'intérieur d'une même communauté, entre groupes de statuts différents »⁶⁰. Le sport moderne, né de l'euphémisation de la violence⁶¹ et inventé en Angleterre au milieu du XIX^e siècle, et la gymnastique, issue de l'Europe continentale, ont transposé le vieil idéal chevaleresque en idéal méritocratique et démocratique.

Beauté corporelle

Si la force physique est « objectivable » dans des performances sportives, la beauté corporelle (irréductible à des mensurations) dépend des schèmes de perception et d'appréciation de celles et ceux qui en jugent. Bien qu'il s'agisse d'une qualité intemporelle et universelle, elle apparaît ainsi (au moins jusqu'à une date récente) comme une grandeur relative dans le temps et dans l'espace⁶². Dans la France moderne, les canons de beauté sont fixés par ceux qui sont « en vigueur dans les classes supérieures »⁶³ et la beauté ne se définit d'abord qu'au féminin⁶⁴, mais elle s'étend progressivement au masculin

et redéfinit les « codes de la virilité »⁶⁵. Initialement focalisé sur le visage féminin, l'intérêt s'étend progressivement au corps (« les formes »). Le XVI^e siècle, où le regard sur « le beau sexe » est orienté par « un code de moralité », voit « le triomphe du haut » (buste, visage, yeux, mains,). Mais, au fil de l'affranchissement de la morale religieuse, le regard se déplace vers « le bas corporel » : « le corset devient l'instrument de la bonne tenue ». Au XIX^e siècle, « le bas » réhabilité acquiert graduellement une place essentielle dans l'esthétique féminine. La lente mise en visibilité des contours féminins accompagne une « esthétique de la minceur » et la mise en place d'un « marché de la beauté » (instituts de beauté et chirurgie esthétique).

La mise en place de concours de beauté et la publicité faite aux stars tendent à standardiser et universaliser la définition des critères de beauté : à s'en tenir aux enquêtes rassemblées par Jean-François Amadieu, « certains standards de beauté transcendent désormais les frontières géographiques, les cultures, les milieux sociaux et les sexes [...] via la publicité, la télévision, le cinéma ou la presse »⁶⁶. Par ailleurs, ces concours (comme les agences de mannequins⁶⁷) contribuent à son érotisation (« glamour », « sex-appeal »)⁶⁸. Catherine Hakim⁶⁹ voit ainsi dans la beauté une des six composantes du « capital érotique » : en fait, les cinq autres sont réductibles à l'*hexis* corporelle (dont procède le « sex-appeal » associé à la beauté). De même, la définition du « capital sexuel » par Dana Kaplan et Eva Illouz⁷⁰ associe la beauté du corps (« attractiveness ») au « sex-appeal » (« sexiness »), c'est-à-dire la beauté dans sa définition dominante à une *hexis* corporelle spécifique (« sexy », entre « séduction » et « vulgarité »).

Propriétés du capital corporel

Le corps, dans ses aspects modifiables, est l'objet d'investissements qui cherchent à le rapprocher de la conformation souhaitée par rapport à des critères d'évaluation esthétiques ou sportifs. De ce point de vue, le capital corporel, comme le capital culturel, suppose un travail de l'individu sur lui-même : sur la base d'une dotation somatique héritée, le corps peut, en effet, être (inégalement) retouché. Dans le registre de la beauté, la mise en conformité du corps réel au corps idéal (selon les critères esthétiques dominants) suppose, outre un régime d'auto-surveillance constante (pour répondre aujourd'hui à l'injonction de rester mince), un usage intensif des soins du corps, du maquillage, du coiffeur et, le cas échéant, de la chirurgie esthétique⁷¹. De même, dans l'ordre

⁵² Bourdieu Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, op. cit., p.242.

⁵³ Bourdieu Pierre, *La Distinction, critique sociale du jugement*, op. cit., p.447.

⁵⁴ Luc Boltanski note également la « diminution de l'importance de l'activité physique parmi les facteurs de production » (« Les usages sociaux du corps », art. cit., p.226).

⁵⁵ Voir Mauger Gérard, *Les Classes sociales en France*, Paris, Éditions La Découverte, 2024.

⁵⁶ Elias Norbert, « Sport et violence », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.2, n°6, 1976, p.10, p.13 et p.15.

⁵⁷ Vigarello Georges, *Du jeu ancien au sport moderne. Une histoire sociale*, Paris, Éditions du Seuil, 2024, p.19.

⁵⁸ Elias Norbert, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

⁵⁹ On sait que, selon Max Weber, « l'État, est cette communauté humaine qui, à l'intérieur d'un territoire déterminé [...] revendique pour elle-même et parvient à imposer le monopole de la violence physique légitime » (*Le Savant et le Politique*, Préface, Paris, Éditions La Découverte, 2003, p.118).

⁶⁰ Elias Norbert, « Sport et violence », art. cit., p.9 et p.17.

⁶¹ Voir Elias Norbert, Dunning Eric, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1994; Defrance Jacques, *Sociologie du sport*, Paris, Éditions la Découverte, 1995; Vigarello Georges, *Du jeu ancien au sport moderne. Une histoire sociale*, op. cit.

⁶² « Demandez à un crapaud ce que c'est que la beauté ? Il vous répondra que c'est sa craupaud avec deux gros yeux ronds sortis de sa petite tête, une queue longue et plate, un ventre jaune, un dos brun », écrivait Voltaire (article « Beau », *Dictionnaire philosophique*, 1764).

⁶³ Boltanski Luc, « Les usages sociaux du corps », art. cit., p.224. Dans *La Princesse de Clèves*, Madame de Staél considère ainsi que : « Jamais Cour n'a eu autant de belles personnes et d'hommes admirablement bien faits ; et il semblait que la nature eût pris plaisir à placer ce qu'elle donne de plus beau dans les plus grandes princesses et les plus beaux princes » (cité in Détrez Christine, *La construction sociale du corps*, op. cit., p.59).

⁶⁴ Voir Vigarello Georges, *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2004, pp.27-29 et pp.233-235.

⁶⁵ Sans pouvoir le démontrer, il me semble que la littérature accorde plus d'intérêt (et d'importance) à la beauté masculine que la sociologie (sur les usages possibles de la littérature en sociologie, voir Mauger Gérard, « Notes sur la sociologie "dans" la littérature », *Regards sociologiques*, n°59, 2022, pp.85-88). Dans *Le Rouge et le Noir*, Stendhal souligne « la beauté de teint, les grands yeux noirs et les jolis cheveux qui frisaient » de Julien Sorel, de sorte que, dès la première rencontre, « Madame de Régnal fut frappée de l'extrême beauté de Julien », par « la forme presque féminine de ses traits » dépourvus de « l'air malé que l'on trouve communément nécessaire à la beauté d'un homme » (Stendhal, *Romans et nouvelles I*, texte établi par et annoté par Hervé Martineau, Paris, Librairie Gallimard (coll. Bibliothèque de La Pléiade), 1952, pp.242-244).

⁶⁶ Amadieu Jean-François, *Le poids des apparences. Beauté, amour et gloire*, Paris, Odile Jacob, 2002, pp.19-20.

⁶⁷ Voir Mensitieri Giulia, « Le plus beau métier du monde ». *Dans les coulisses de l'industrie de la mode*, Paris, Éditions La Découverte, 2020.

⁶⁸ Cette ébauche d'histoire sociale de la beauté est empruntée à Georges Vigarello, *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, op. cit.

⁶⁹ Hakim Catherine, *Erotic capital. The power of attraction in the Boardroom and the Bedroom*, op. cit.

⁷⁰ Illouz Eva et Kaplan Dana, *Le capital sexuel*, Paris, Éditions du Seuil, 2023.

⁷¹ Dans la mesure où la sculpture antique reste un modèle de beauté masculine, le « body building » définit une stratégie méthodique de « construction » du corps recherché.

de la force physique, le corps peut être profondément remodelé en termes de volume, de forme, d'habiletés., au prix d'un entraînement intensif (et d'une surveillance méthodique des principales fonctions physiologiques)⁷². Enfin, lié au corps de son porteur comme le capital culturel, le capital corporel a, plus encore que le capital culturel, « l'air naturel » (ce que — *de facto* — il est également). De ce point de vue, la « culture physique » apparaît comme une forme de « culture » et le capital corporel comme une forme incorporée de capital culturel.

Pourtant, si certaines propriétés du capital corporel l'apparentent au capital culturel, d'autres l'en différencient et justifient d'en faire une espèce de capital distincte. À la différence du capital culturel qui existe à la fois à l'état objectivé, institutionnalisé et incorporé, le capital corporel n'existe qu'à l'état incorporé ou plus précisément « incarné ». Sans doute peut-on voir dans les palmarès sportifs ou ceux des concours de beauté, des équivalents des titres de propriété ou des titres scolaires, donc des formes (faiblement) institutionnalisées de capital corporel, mais il n'existe pas à l'état objectivé. À la différence du capital culturel, le capital corporel n'est pas dissociable de son porteur⁷³ et, de ce fait, il ne saurait être cédé. Incorporé, il vit, se dégrade⁷⁴ et meurt avec son détenteur et ne peut être transmis que sous la forme aléatoire d'une transmission génétique. Si le langage (*i. e.* la ressource canonique du capital culturel) est « une technique du corps » et si « la compétence proprement linguistique, et tout spécialement phonologique, est une dimension de l'*hexis* corporelle où s'exprime tout le rapport au monde social »⁷⁵, force physique et beauté corporelle sont indépendantes du « langage », ressource canonique de la plupart des champs culturels. Outre ces propriétés qui le démarquent du capital culturel, le capital corporel s'en distingue principalement dans la mesure où, support de la différenciation sociale des « genres », il résulte autant de déterminismes biologiques que de l'éducation et des conditions de vie. Force physique et beauté corporelle sont aussi des propriétés morphologiques naturelles, innées, difficilement et partiellement modifiables. À propos de l'aspect « naturel » de ces propriétés corporelles, P. Bourdieu notait ainsi que « l'autonomie de la logique de l'hérédité biologique par rapport à la logique de l'hérédité sociale [accorde] parfois aux plus démunis sous tous les autres rapports⁷⁶, les propriétés corporelles les plus rares [comme] la beauté (que l'on dit parfois "fatale" parce qu'elle menace l'ordre établi) » et qu'« à l'inverse, les accidents de la biologie privent parfois les grands des

attributs corporels de leur position comme la grande taille ou la beauté »⁷⁷.

CHAMPS, INSTITUTIONS ET MARCHÉS DU CAPITAL CORPOREL

Pour établir la pertinence sociologique du concept de capital corporel, il faut encore montrer que différents champs, diverses institutions et différents marchés⁷⁸ lui accordent une valeur (étant entendu que son rendement dépend pour partie du capital culturel incorpore dont l'*hexis* corporelle porte la trace). Les exemples rassemblés ici (sans prétention à l'exhaustivité) montrent que la force physique et l'esthétique corporelle se prêtent à différents types d'usages et que diverses positions sociales sont définies, au moins pour partie, par le capital corporel détenu. La valeur qui lui est attribuée sur les marchés, les institutions et les champs où il a cours produit également des effets symboliques dans la mesure où elle obtient une reconnaissance explicite dans l'espace considéré. Crédité à l'actif de ses détenteurs comme une ressource « naturelle » qu'il est pour partie, le capital corporel bénéficie du prestige accordé aux propriétés innées et leur vaut le « charisme » associé au « don »⁷⁹. Ainsi peut-on comprendre que l'optimisation du capital corporel puisse être un enjeu relativement autonome par rapport aux divers profits qui en sont retirés et que les pratiques astreignantes qu'il implique la « culture du corps » aient une économie spécifique qui ne se réduit pas à la raison économique.

champs, institutions et marchés de la force de combat

Si l'usage de la force physique comme force de travail simple décline au fil des siècles, elle conserve une place centrale comme force de combat, non seulement dans des groupes « marginaux » comme le « monde des bandes », mais aussi dans des institutions étatiques comme la police et l'armée (ou encore dans les métiers de la sécurité) et dans les sports de combat (comme la boxe) ou certaines pratiques artistiques (comme la danse).

Comme le suggérait Paul Willis⁸⁰, on pouvait voir dans le monde des bandes l'espace d'une propédeutique à « la culture d'atelier » où s'opérait un apprentissage collectif des valeurs de virilité et où se cristallisait l'*habitus* masculin associé à l'usage de la force physique comme force de combat (au sein du monde des bandes), mais aussi comme force de travail (dans les ateliers ou sur les chantiers). La force physique et les valeurs de virilité confortées à travers défis et « bastons »

étaient au principe de l'estime de soi et de la reconnaissance des autres. Moyen de se faire respecter et de « se faire un nom » dans l'arène locale, « la force physique était placée particulièrement haut dans la hiérarchie des qualités immédiates », écrivait ainsi Jacques Monod à la fin des années 1960⁸¹. La « baston » apparaissait ainsi comme une sorte de compétition sportive et le « capital agonistique » comme le principal critère de classement. Ressource individuelle, le capital agonistique était également collectif : les affrontements plus ou moins ludiques entre bandes rivales permettaient d'en prendre la mesure et de construire les réputations collectives. La logique de ces affrontements entre bandes impliquait la délimitation de territoires à défendre, à contrôler, à libérer, à conquérir : celui de la bande (le HLM, la cité, le quartier, etc.) auquel elle empruntait presque toujours son patronyme et ceux des autres bandes, définis par des frontières plus ou moins clairement identifiées par les uns et les autres. Ces affrontements supposaient également des prétextes : invasion-parade du territoire d'une bande rivale, « conquête » d'une fille du quartier surveillée par ses frères, agression contre tel ou tel ressortissant du territoire contrôlé, querelles d'honneur où le souci de sauver la face ou le risque de la perdre imposaient des représailles sur le territoire de l'agresseur, etc. Mais si le territoire était presque toujours en cause dans ces affrontements (qui faisaient ultérieurement l'objet de récits d'autant plus épiques qu'ils étaient relayés par les médias), la bagarre était à elle-même sa propre fin (« *on se bat pour se battre* ») et se livrait sans arme, même si les « coups et blessures » sanctionnaient parfois des « bastons » qui avaient mal tourné. La même perspective permettait de comprendre les affrontements avec la police qui, « plus encore que la rencontre avec une bande adverse [...] [étaient] une épreuve privilégiée »⁸². Lorsqu'elle envahissait le territoire d'une bande et prétendait le contrôler, il s'agissait de « *se faire respecter* » par la police perçue comme une bande rivale dont les

72 À la différence de la beauté, la force physique peut s'accumuler sous forme collective, comme dans l'armée, la police, les sociétés de vigiles ou « le monde des bandes ».

73 Sinon sous la forme de la multiplication indéfinie des clichés de champions ou de stars.

74 Sujet au vieillissement, il se dévalue au fil du temps biographique.

75 Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p.26.

76 On peut penser aux cas de Marilyn Monroe ou d'Alain Delon.

77 Bourdieu Pierre, « Remarques provisoires sur la perception sociale du corps », art. cit.

78 Sur ce sujet, voir le chapitre 3 de Mauger Gérard, *Avec Bourdieu. Un parcours sociologique*, op. cit., pp.145-181.

79 En fait, parce qu'il a quelque chose d'inné, le capital corporel, privilège associé à un profit de rareté, peut apparaître « naturel », mais aussi « injustifié » (sans raison d'être).

80 Willis Paul, « L'école des ouvriers », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°24, 1978.

81 Monod Jacques, *Les Barjots. Essai d'ethnologie des bandes de jeunes*, Éditions Juilliard, Paris, 1968.

82 *Ibid.*

mesures vexatoires et discriminatoires (contrôles d'identité à répétitions, etc.) étaient perçues comme des provocations, prétextes à affrontements. Depuis la fin des années 1970, les affrontements entre le monde des bandes et la police se sont multipliés. Les premières « explosions urbaines » à Vénissieux et Vaulx-en-Velin à la fin des années 1970 préludaient aux « rodées des Miniguettes » de l'été 1981. Ils inauguraient eux-mêmes une série d'« émeutes », dites « violences urbaines » qui ont trouvé leur apogée avec « l'émeute de novembre 2005 »⁸³. Le monde des bandes d'aujourd'hui reste sous-tendu par la logique agonistique et le virilisme agressif des « blousons noirs » des années 1960 ou des « loubards » des années 1970-80. Aujourd'hui comme hier, il s'agit d'améliorer sa position et celle du quartier, dans la hiérarchie des « réputations » locales (désormais établie sur les réseaux sociaux) qui s'acquièrent dans les « rixes » avec les bandes des cités voisines. Elles supposent toujours un territoire à défendre, l'instrumentalisation éventuelle de l'opposition « *rebeus* »/« *renois* » ou « anciens »/« nouveaux arrivants » et des « *casus belli* ». Dans cette compétition honorifique qui oppose les cités entre elles, les médias (dont les réseaux sociaux) fonctionnent comme une instance de consécration : « bénéficier d'un reportage en *prime time* sur TF1, expliquait Marwan Mohammed⁸⁴, c'est entrer « dans la cour des grands »». Les « embrouilles », internes ou externes, les intrusions sur le territoire de la cité adverse ou les expéditions punitives (où sont apparues les armes blanches) obéissent à une « grammaire de l'honneur » associée à la logique agonistique⁸⁵. Avec la dérive de certains ressortissants du monde des bandes vers celui du crime organisé (narcotrafic), les armes à feu se substi-

tuent à la force physique comme force de combat.

Symétriquement, la police, telle que la définissait Dominique Monjardet, est « l'institution en charge de détenir et de mettre en œuvre les ressources de force décisives dans le but d'assurer au pouvoir la maîtrise (ou la régulation) de l'usage de la force dans les rapports sociaux internes »⁸⁶. Mais elle est également une institution segmentée investie de missions de sécurité publique, de police criminelle, de maintien de l'ordre et de renseignement politique : schématiquement le « travail de bureau » s'oppose au « travail de terrain ». Seuls les policiers proches du « pôle d'intervention » (confrontés à une population cible quasi exclusivement masculine) ont recours à la force physique⁸⁷ : « ils sont d'autant plus portés à considérer l'engagement du corps, la force physique (voire la violence) et la prise de risques qu'ils n'ont pas (ou peu) d'autres capitaux à mettre en avant pour se faire valoir »⁸⁸. Néanmoins, si la force physique comme force de combat (individuelle et collective) reste, en dernier ressort, la ressource clé de l'institution, les brigades spécialisées dans l'usage de la force y ont beaucoup moins souvent recours qu'à la force symbolique : la menace de la force joue le même rôle que la force elle-même⁸⁹.

Si, au sein de l'institution militaire, les armes à feu et l'artillerie se sont depuis longtemps substituées aux armes blanches et à la force physique comme force de combat, les enquêtes de Christel Coton mettent en évidence la valeur qui reste accordée au « capital guerrier » et à sa lisibilité corporelle qui fait l'objet d'un investissement esthétique permanent et de pratiques sportives intensives. Elle montre ainsi qu'au sein de l'armée de terre, « les valeurs de la guerre, l'accès à la violence, le combat, la gloire forment des hiérarchies entre soldats »⁹⁰ et que l'intériorisation de ces valeurs de « virilité guerrière » s'exprime dans une *hexis* corporelle (voix forte, regard dur, faciès imperturbable) dont les « armes de mêlée » définissent le modèle de référence (le « véritable mili », le « soldat de guerre »). Ainsi peut-on comprendre les injonctions contradictoires auxquelles sont soumis les officiers. Si « la reconnaissance guerrière » impose la multiplication des gages de virilité et de rusticité, « ces incarnations viriles côtoient dangereusement des formes populaires de présentation de soi »⁹¹. À l'inverse, « tenir son rang de chef » impose une distinction corporelle et langagière (« prestance » héritée de la déclinaison aristocratique historiquement datée de la figure de l'officier), mais ces pratiques distinctives rapprochent des images honnies de « l'intello », de « la gonzesse » ou de « l'officier de salon ». D'où la nécessité

de savoir jouer des deux registres⁹².

Outre ces usages étatiques du capital corporel comme force de combat, divers métiers de la sécurité publique (RATP) ou privée (vigiles, gardiens, soirées privées, concerts, boîtes de nuit) sont apparus où l'engagement physique tient une place centrale. La RATP recrute ainsi, pour ses GIPR (Groupes d'Intervention et de Protection du Réseau) des jeunes sportifs adaptés à un engagement physique possible ou prévisible⁹³.

Au fil du processus de civilisation, les usages de la force physique comme force de combat se sont déplacés (en dehors des groupes marginaux, de l'armée et de la police) vers le monde du sport et, plus spécifiquement, dans celui des sports de combat (de la lutte à l'escrime, de la boxe aux arts martiaux asiatiques) : « la culture sportive permet un engagement corporel direct et l'application d'une violence physique qu'on ne trouve pas ailleurs », note Jacques Defrance⁹⁴. Dans cette perspective, il s'agit de montrer quand et comment s'est constitué un champ de pratiques sportives (irréductibles à un simple jeu rituel ou au divertissement festif) doté d'enjeux et de règles qui lui sont propres et où s'engendre et s'investit un capital spécifique, inseparablement corporel et culturel⁹⁵. L'idéologie aristocratique du sport (souvent associée au nom de Couperin), conçu comme une école de virilité (inculant des « vertus de chefs », comme « l'énergie », « le courage », « la volonté », « l'initiative »), permet de comprendre le lien évoqué précédemment entre « vertus sportives » et « vertus militaires »⁹⁶. La divulgation des pratiques sportives conduit à s'interroger sur les styles et les enjeux associés à la pratique d'un même sport (« *fair play* »/« *castagne* »), ou sur les effets attendus de l'exercice corporel (force apparente d'une musculature visible/élégance et beauté/ santé et équilibre psychique). Mais les écarts les plus visibles concernent les répertoires de pratiques sportives associées aux classes dominantes et aux classes populaires : les sports individuels les plus typiquement populaires, comme l'haltérophilie, la boxe ou la lutte qui valorisent la force physique, cumulent toutes les raisons de repousser les membres de la classe dominante. Les pratiques sportives ont fait l'objet de très nombreuses enquêtes et définissent les contours d'un domaine spécifique de la sociologie : la sociologie du sport⁹⁷. On évoquera ici le cas de la boxe. La lecture sociologique qu'en propose Loïc Wacquant à partir de l'ethnographie participante d'une salle de boxe montre que les praticiens de cet art corporel particulier (le pugilisme), « insérés dans un mi-

⁸³ Voir Mauger Gérard, *L'Émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Broissieux, Éditions du Croquant, 2006.

⁸⁴ Mohammed Marwan, *La formation des bandes : entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 2011.

⁸⁵ Mohammed Marwan, « Y'a embrouille ». *Sociologie des rivalités de quartier*, Paris, Éditions Stock, 2023.

⁸⁶ Monjardet Dominique, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, Éditions La Découverte, 1996, p.20.

⁸⁷ Les surveillants de prison sont également habilités à l'usage réglé de la contrainte physique.

⁸⁸ Bonelli Laurent, Lemaire Élodie, Proteau Laurence, « Introduction. Pour une sociologie du champ policier », *Sociétés contemporaines*, 2021, n°122, p.20. Frédéric Gautier met en évidence l'importance qu'accorde l'univers policier à « l'aptitude à s'approprier les codes de la sociabilité virile en vigueur et à s'y conformer » (« Policer ce n'est pas un métier d'intellectuel ». Le capital culturel à l'épreuve du concours de recrutement des gardiens de la paix », *Sociologie*, vol.12, n°3, 2021, pp.267-284).

⁸⁹ Monjardet Dominique, *Ce que fait la police*, op. cit., p.20.

⁹⁰ Coton Christel, « La virilité guerrière en question. Les officiers face à un paradoxe de l'excellence », *Sextant*, n°27, 2009, pp.195-206.

⁹¹ Ibid., p.8.

⁹² Voir aussi Coton Christel, « Luttes de prestige entre pairs. Le cas des officiers de l'armée de terre », *Sociétés contemporaines*, vol.4, n°72, 2008, pp.15-35.

⁹³ Voir Macé Éric, « Les jeunes et les métiers de la sécurité : cibles, instruments ou acteurs ? », *Ville - École - Intégration*, n°113, 1978, pp.62-71.

⁹⁴ Defrance Jacques, *Sociologie du sport*, op. cit., p.9.

⁹⁵ Voir Bourdieu Pierre, « Comment peut-on être sportif ? », in *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, pp.173-195. Les exercices physiques préexistants sont convertis en « exercices corporels, qui sont à eux-mêmes leur propre fin, sorte d'art pour l'art corporel » (*ibid.*, p.177).

⁹⁶ Ibid., p.179.

⁹⁷ Defrance Jacques, *Sociologie du sport*, op. cit.

lieu social qui met à l'honneur la force et ses prouesses physiques (le ghetto noir contemporain)⁹⁸, conçoivent, s'approprient et rationalisent — au sens à la fois de Weber et de Freud — l'usage de leur corps comme forme de capital »⁹⁹. Ainsi définit-il les boxeurs comme « des entrepreneurs en capital corporel ». Le corps du boxeur, dotation somatique héritée, dotée d'une espérance de vie limitée, mais remodélée au prix d'une ascèse corporelle incessante¹⁰⁰ est à la fois « arme de l'assaut et cible à détruire » : les boxeurs travaillent à convertir ce capital corporel en « capital pugilistique » susceptible de « produire de la valeur dans le champ de la boxe professionnelle sous forme de reconnaissance, de titres et de flux de revenus »¹⁰¹.

Si la valeur du capital corporel du boxeur est indexée sur sa force de combat, celle des danseurs est évaluée selon des critères esthétiques : leur entraînement intensif vise à rapprocher le corps de l'idéal esthétique et à améliorer les capacités physiques. À la standardisation tendancielle des canons de la beauté féminine s'oppose la diversification des définitions de la beauté masculine, conçue comme expression d'une « intérieurité » affranchie des carcans sociaux (d'où la possibilité de mobiliser des ressources populaires comme la virilité et la force physique, dans le cas de la danse contemporaine)¹⁰². De même que, selon Jacques Defrance, les athlètes de haut niveau qui « passent pour des modèles d'excellence en matière d'excellence physique, souffrent en permanence de blessures et de douleurs »¹⁰³, Sylvia Faure souligne que « les élèves de danse classique considèrent le corps comme un capital issu d'un constant contrôle de soi, engageant l'acceptation de la souffrance physique »¹⁰⁴.

Champs et marchés de la beauté corporelle

P. Bourdieu relevait que « le marché sportif est au capital physique des garçons ce que le cursus des prix de beauté et des professions auxquelles ils ouvrent — actrices, modèles, hôtesses, etc. — est au capital physique des filles »¹⁰⁵. De même que différentes institutions valorisent le capital corporel masculin (la force physique comme force de combat), différents marchés (du marché matrimonial au marché sexuel en passant par divers segments du marché du travail) valorisent le capital corporel féminin (la beauté).

L'enquête déjà ancienne menée par François de Singly sur les annonces matrimoniales avait montré que « la dimension corporelle constitue un atout plus féminin que masculin »¹⁰⁶ et que « la logique de la valeur matrimoniale de la dot esthétique réside

dans l'espoir de l'échanger contre celle qui constitue la valeur la plus distinctive de l'autre sexe »¹⁰⁷ (*i. e.* sa position sociale). En d'autres termes, le capital corporel des femmes¹⁰⁸ s'échange contre le capital économique des hommes : « les femmes, notait François de Singly, continuent d'accorder une grande importance au rôle masculin de pourvoyeur de revenus »¹⁰⁹. Mais « la beauté de sa femme irradie son compagnon »¹¹⁰ : elle est un gage de sa capacité (économique, culturelle, sociale) à s'en approprier l'exclusivité (« femme-trophée »)¹¹¹. L'enquête de Philippe Juhem, à peu près contemporaine de celle de François de Singly, avait pour objet une séquence biographique antérieure : elle mettait également en évidence la valeur accordée au capital corporel dans les relations amoureuses des lycéens¹¹². Dans ces intrigues amoureuses, chaque lycéen(ne) « tend à rechercher les partenaires les plus valorisés, c'est-à-dire ceux qui disposent du potentiel de séduction le plus élevé et en particulier d'un fort capital de beauté physique ». Dans ce jeu de « la drague », « les cotes » et les « labels » correspondants (« canon »/« thon ») s'établissent au fil de commentaires incessants : plus « la cote » d'un(e) partenaire est élevée, plus il (elle) aura de chance de « sortir avec » les partenaires les plus enviables (selon une hiérarchie relativement consensuelle). L'assurance ou la timidité de chacun(e) dépend de sa « cote » et en définitive de son capital corporel : « tout se passe comme si un "principe de réalité" dissuadait de tomber amoureux d'un(e) partenaire doté(e) d'un capital corporel très supérieur au sien. Reste que l'importance accordée aux diverses ressources d'un(e) partenaire n'est pas vécue comme un calcul, mais éprouvée comme relevant du "charme indéfinissable" de la personne aimée »¹¹³. Les enquêtes menées par Michel Bozon et François Héran sur la formation des couples¹¹⁴ confirmont la règle d'homogamie sociale. Ils l'expliquent à la fois par les cadres sociaux de la sociabilité, et par des atouts « inséparablement physiques et sociaux, comme la taille, l'apparence corporelle, le caractère »¹¹⁵. Les jugements amoureux, synthétiques comme tous les jugements de goût, se fondent sur des catégories de perception informelle. Il apparaît ainsi que la « dot scolaire » (mais, vraisemblablement aussi, le capital corporel ou la « dot esthétique ») « peut assurer aux femmes une progression accélérée sur l'échelle sociale par le biais d'un 'beau mariage' »¹¹⁶. Si « le réalisme social » des femmes les porte à se préoccuper des indices du statut social de l'homme, il s'avère que les hommes sont plus directement attirés physiquement par les femmes¹¹⁷ « fondamentalement perçues comme 'objet symbolique' »¹¹⁸, *i. e.* objet

de contemplation et de désir, mais aussi agent spécialisé dans la représentation. La notion de capital érotique de Catherine Hakim ou, plus explicitement encore, celle de « capital sexuel » d'Eva Illouz et Dana Kaplan, suggèrent un rapprochement possible entre marché

⁹⁸ Voir l'analyse qui précède du « monde des bandes ».

⁹⁹ Wacquant Loïc, « La fabrique de la cognac. Capital corporel et travail corporel chez les boxeurs professionnels », *Quasimodo*, n°7, printemps, 2003, pp.181-202.

¹⁰⁰ Dans ses moindres détails, « l'existence du boxeur se trouve soumise à l'impératif du soin et de l'accumulation du capital corporel » (*ibid.*, p.196).

¹⁰¹ *ibid.*, p.183. Voir aussi Wacquant Loïc, *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, 2000.

¹⁰² Soriguet Pierre-Emmanuel, *Danser. Enquête dans les coulisses d'une vocation*, Paris, Éditions La Découverte, 2010.

¹⁰³ Defrance Jacques, *Sociologie du sport*, *op. cit.*, p.55.

¹⁰⁴ Faure Sylvia, *Apprendre par corps. Socio-anthropologie des techniques de danse*, Paris, Éditions La Dispute, 2000, p.76. De même, Joël Laillier montre, dans le cas des élèves de l'Opéra, que « l'incorporation des techniques de danse implique un travail de faconnage de renforcement et d'insensibilisation de certaines parties du corps qui ne peut être réalisée sans douleur » (*Entrer dans la danse. L'envers du Ballet de l'Opéra de Paris*, Paris, CNRS Éditions, 2017, p.151).

¹⁰⁵ Bourdieu Pierre, « Comment peut-on être sportif? », *art. cit.*, p.186. Sur fond de cette partition sexuée du capital corporel, on peut s'interroger sur les effets de la présence masculine dans des « pratiques féminines » et sur ceux de la présence féminine dans des « pratiques masculines ». Les apprentis-danseurs sont réputés « efféminés », objets d'une présomption d'homosexualité et, quoi qu'il en soit, assignés à un statut de « déviant » (des enfants « pas comme les autres »), d'où la mise en cause de leur identité sexuée (voir Soriguet Pierre-Emmanuel, « La construction des identités sexuées et sexuelles au regard de la socialisation professionnelle : le cas des danseurs contemporains », *Sociologie de l'art*, n°3, 2004, pp.11-34 et Laillier Joël, « Des petits rats et des hommes. La mise à l'épreuve de l'identité sexuée des apprentis danseurs », *Ethnologie française*, XLVI, n°1, 2006, pp.31-43). De même, le cas des footballeuses et des boxeuses (investies dans des pratiques historiquement et symboliquement « masculines ») soulève la question des « effets de la socialisation prolongée dans un monde masculin » (masculinisation/féminisation de l'*hexis* corporelle) (voir Mennesson Christine, « Être une femme dans un sport "masculin". Mode de socialisation et construction des dispositions sexuées », *Sociétés contemporaines*, n°55, 2004, pp.69-90 et Mennesson Christine, Clément Jean-Paul, « Boxer comme un homme, être une femme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.4, n°179, 2009, pp.76-91).

¹⁰⁶ De Singly François, « Les manœuvres de séduction : une analyse des annonces matrimoniales », *Revue française de sociologie*, 25-4, 1984, pp.523-559. À cet égard, l'auteur note que « les exigences des représentations de l'amour et de l'établissement d'une relation personnelle excluent une trop forte objectivation ». Le désintérêt explicité étant perçu comme un signe de « l'amour », la faible cristallisation sociale de ressources comme « la beauté » (ou « le charme ») permet une incertitude des résultats interprétable dans la logique de l'affection (*ibid.*, pp.554-555). En fait, l'usage d'un lexique économique (capital, intérêt, stratégie, profit, etc.) n'implique pas des agents calculateurs dont les actions se laisseraient interpréter comme orientées par la recherche du profit maximum...

¹⁰⁷ *ibid.*, p.542.

¹⁰⁸ « La désirabilité de la beauté féminine est plus élevée que celle de la beauté masculine », précise François de Singly (*art. cit.*, p.546).

¹⁰⁹ *ibid.*, p.537.

¹¹⁰ De Singly François, *Fortune et infortune de la femme mariée. Sociologie de la vie conjugale*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, p.32.

¹¹¹ Dans cette perspective, voir Mears Ashley, *Very Important People*, *op. cit.*

¹¹² Juhem Philippe, « Les relations amoureuses des lycéens », *Sociétés contemporaines*, n°21, 1995, pp.29-42.

¹¹³ Dans *La Vie mensongère des adultes* (traduit de l'italien par Elsa Damiani, Paris, Éditions Gallimard, 2020), Elena Ferrante s'intéresse aux effets respectifs du capital corporel (masculin et féminin) et du capital culturel dans les relations amoureuses. Schématiquement, la concurrence entre Giuliana et Giovanna oppose capital corporel et capital culturel pour la conquête de Roberto qui cumule capital corporel et capital culturel. Le capital culturel ajoute la grâce au capital corporel et peut métamorphoser la banalité sinon la disgrâce corporelle en « charme » (plutôt chez les hommes) ou en « attrait érotique » (plutôt chez les femmes). Si le capital corporel semble être une condition nécessaire de « l'amour », peut-il compenser l'absence de capital culturel ? À l'inverse, le capital culturel peut-il pallier l'absence de capital corporel ? Ce genre de questions pose celle de l'absence de solution de continuité entre amour et amitié et, au-delà, celle de « l'autonomie » de « l'amour » par rapport aux différentes espèces de capital.

¹¹⁴ Bozon Michel, Héran François, *La formation du couple*, Paris, Éditions la Découverte, 2006.

¹¹⁵ *ibid.*, pp.12-13.

¹¹⁶ *ibid.*, p.20. On peut supposer que la nette surreprésentation des unions entre femmes intermédiaires du secteur privé et cadres du privé s'explique par leur conformité à un modèle « très féminin » (voir Bozon Michel, « Apparence physique et choix du conjoint », Chapitre 2, *in* Bozon Michel, Héran François, *La formation du couple*, *op. cit.*, p.115).

¹¹⁷ *ibid.*, p.99-122. Selon Catherine Hakim, les hommes négocient leur capital économique pour obtenir de femmes dont le capital érotique est aussi élevé que possible (« *Erotic Capital* », *European Sociological Review*, vol.26, n°5, 2010, p.507).

¹¹⁸ Bourdieu Pierre, « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°84, 1990, pp.16-29.

matrimonial et marché du sexe vénal¹¹⁹. Selon Gabrielle Balazs, "pratiquement toute femme est confrontée à l'idée que son corps est un capital et c'est probablement cette représentation qui rend la prostitution possible"¹²⁰. L'accumulation de profits économiques est, en effet, "le moteur le plus puissant" de la pratique de la prostitution¹²¹. La recherche de l'optimisation des gains impose de répondre aux attentes socialement constituées de ce qu'est la séduction féminine, d'où "le souci permanent de l'apparence physique": "la beauté participe [...] de la réputation et de la considération dont bénéficie chaque prostituée"¹²². Mais, prétendre faire du commerce sexuel une activité professionnelle comme une autre (ce que sous-entend le label "sex worker" ou "travailleur du sexe"), c'est, "dans un monde qui semble ne plus assigner de limites à la vénalité", aller à l'encontre du tabou qui », faisant du « corps, identifié à la personne », « un objet sacré », l'exclut de la circulation marchande : « comme l'atteste le stigmate qui frappe encore la prostituée, l'amour vénal est le sacrilège par excellence », notait ainsi P. Bourdieu¹²³.

L'importance que le marché matrimonial accorde à la beauté féminine, mais aussi celle qu'elle a dans l'établissement de relations amoureuses (et, au-delà, dans les interactions de la vie quotidienne), permet de comprendre que divers métiers (souvent féminins) soient consacrés à l'amélioration, la valorisation et l'entretien du capital corporel (envisionné dans sa dimension esthétique). La chirurgie esthétique prend en charge « la rectification des défauts »¹²⁴.

L'industrie de la mode se consacre à la mise en valeur du capital corporel. Les « soins de beauté » qui « intègrent tacitement le médical et l'esthétique » se chargent du corps comme « un capital à entretenir afin qu'il ne s'amenuise pas trop rapidement, à défaut de pouvoir en augmenter la valeur »¹²⁵. En matière de mode et de soins de beauté, tout se passe comme si celles qui en ont la charge « visible » — le « front office » où le corps est non seulement instrument de travail, mais objet de perception — doivent représenter la beauté et la féminité (*i. e.* incarner l'*hexis* corporelle correspondante). Ces segments spécifiques du marché du travail étudiés par José-Luis Moreno Pestana¹²⁶, se distinguent par les exigences de qualification esthétique requises¹²⁷ : « une travailleuse dans une boutique de mode est une professionnelle de la correction esthétique ». Ainsi participant-elles à une « culture de la fête [...] qui est l'une des scènes de l'exhibition esthétique et érotique par excellence »¹²⁸.

Dans l'industrie de la mode, que Giulia Mensitieri décrit comme « un monde combinant la beauté, le luxe, les fastes, la créativité, les excès, le pouvoir et l'argent »¹²⁹, la figure du « *top model* », « élevée au rang de star de la culture populaire »¹³⁰, objectivation de la « beauté corporelle » célébrée par les médias (TV, presse féminine, Internet), impose une définition cosmopolite, élargie à l'échelle planétaire, des canons de la beauté féminine¹³¹. L'entretien du capital corporel esthétique des mannequins s'apparente à celui du capital corporel agonistique des boxeurs : « le travail du mannequinat exige une discipline du corps très rigoureuse, qui concerne le contrôle du poids, le volume des muscles, la dissimulation de l'âge. Les professionnelles vivent dans un régime d'auto-surveillance et de surveillance constantes par leurs *bookers* comme par leurs clients »¹³². Quant à l'industrie de la mode, elle produit et vend, à travers leurs images (« *shootings* » plus ou moins « *glamour* »), « son pouvoir de transformation [...] de la valeur des corps pas le biais du maquillage et des vêtements »¹³³.

CONCLUSION

En définitive, le capital corporel qui se décline en *hexis* corporelle, force physique et beauté, est apparenté sous cer-

tains aspects au capital culturel, mais il s'en distingue par ses propriétés « naturelles » (comme son obsolescence inévitable). Il est également doté d'une valeur spécifique dans le cadre d'un ensemble diversifié d'institutions (comme la police et l'armée), de champs (comme le champ sportif) et de marchés (comme le marché matrimonial). Autant de raisons théoriquement et empiriquement fondées d'y voir une espèce de capital spécifique.

Au cours de cette démarche, on a proposé quelques incursions dans la sociologie du travail et la sociologie du sport, mais aussi dans la sociologie de la famille. Sans doute aurait-il fallu aborder, comme Jean-Michel Berthelot invitait à le faire¹³⁴, les professionnel(les)s de santé investi(e)s dans l'amélioration (chirurgie esthétique), la conservation, la prolongation du capital corporel. Mais cette proposition « théorique » ne visait évidemment pas une exhaustivité hors de portée, elle cherchait plutôt à suggérer de nouvelles enquêtes. J'en suggérerais deux en conclusion. Cet inventaire incomplet des champs, des institutions, des marchés, où le capital corporel est valorisé sous telle ou telle forme, suggère que la valeur accordée au capital corporel concerne l'ensemble de l'espace social. Il faudrait alors s'interroger sur la différenciation des formes valorisées et des usages pratiques du capital corporel entre les sexes et entre les classes sociales.

Outre les fonctions biologiquement distinctes des hommes et des femmes dans la reproduction et les conséquences sociales qu'elles impliquent, on pourrait étudier, par exemple, les espèces de capital corporel cultivées par les garçons et les filles des classes populaires. Dans un cadre, où « le programme le plus crédible de réalisation personnelle »¹³⁵ des filles et des garçons reste, en dépit des transformations de la division sexuelle du travail, l'investissement dans la sphère familiale (être « un bon père », « une bonne mère de famille ») générateur d'estime de soi et de respectabilité¹³⁶, on peut supposer, par exemple, qu'à la quête statistiquement improbable de la réussite sportive par les garçons (devenir footballeur professionnel) encouragée par « la découverte d'un talent précoce »¹³⁷, a pour équivalent chez les filles la recherche, très aléatoire, mais consolidée par un succès au karaoké ou un accessit à un concours de beauté, d'un avenir professionnel dans le monde du spectacle ou d'un « beau mariage » (sinon avec le prince charmant, du moins avec un cadre commercial)¹³⁸.

De façon générale, on peut supposer que, dans les classes populaires définies par leur dépossession économique et culturelle, le capital corporel

¹¹⁹ En fait, comme le note P. Bourdieu, à propos des « îlots où survit l'économie précapitaliste », « lorsque le payant est construit en tant que tel, le gratuit peut se construire en tant que tel » (*Anthropologie économique. Cours au Collège de France 1992-1993*, Paris, Éditions Raisons d'agir/Editions du Seuil, 2017, p.136).

¹²⁰ Balazs Gabrielle, « Backstreet. Le marché de la prostitution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°104, 1994, pp.18-24.

¹²¹ Mathieu Lilian, « L'espace de la prostitution. Éléments empiriques et perspectives en sociologie de la déviance », *Sociétés contemporaines*, n°38, 2000, pp.99-116.

¹²² *Ibid.*, p.106.

¹²³ Bourdieu Pierre, « Le corps et le sacré », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°104, 1994, p.2.

¹²⁴ Cette « esthétisation du médical » vaut également (au moins pour partie) pour ses interventions associées à l'impératif de minceur » et, plus généralement, à la santé corporelle.

¹²⁵ Voir Cochenne Morgan, « Le soin des apparences. L'univers professionnel de l'esthétique cosmétique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°154, 2004, p.89-93.

¹²⁶ Moreno Pestana José-Luis, *La Classe du corps. Morale corporelle et troubles alimentaires*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2016.

¹²⁷ « Selon Naomi Wolf, "toutes les professions dans lesquelles les femmes gagnent du terrain sont rapidement re-classifiées [...] en professions de représentation", générant une exigence de beauté de plus en plus explicite » (Moreno Pestana José-Luis, « Souci du corps et identité professionnelle. Enquête sur les jeux esthétiques au travail et les troubles alimentaires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°208, 2015, p.89).

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ Mensitieri Giulia, « *Le plus beau métier du monde* ». *Dans les coulisses de l'industrie de la mode*, op. cit. On trouve dans *Blonde* (traduit de l'anglais par Claude Séban, Paris, Éditions Stock, Le Livre de poche, 2000), la biographie que Joyce Carol Oates a consacrée à Marilyn Monroe, une lecture des effets fastes (sinon miraculeux) et funestes (sinon tragiques) d'une beauté « fatale ».

¹³⁰ *Ibid.*, p.18.

¹³¹ Dans les *castings* de mannequins, « le corps est scruté, mesuré et jugé afin de déterminer s'il peut ou non être exposé » (*ibid.*, p.134). Si les canons de l'esthétique féminine tendent à se standardiser et à s'imposer à la planète entière, ils se déclinent aujourd'hui en fonction de la diversité des phénotypes. Sur les mannequins masculins, voir Flammé Kévin, *Entre glamour et souffrance, le métier de mannequin*, Toulouse, Éditions Erès, 2022.

¹³² Mensitieri Giulia, « *Le plus beau métier du monde* », op. cit., p.134.

¹³³ *Ibid.*, p.42.

¹³⁴ Voir Martin Olivier, « Jean-Michel Berthelot. L'émergence du corps en sociologie », art. cit.

¹³⁵ Schwartz Olivier, *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, Presses universitaires de France, 1990, p.209.

¹³⁶ Sur ce sujet, voir Mauger Gérard, « Actualité du familialisme populaire. Bien élever ses enfants », in Lechien Marie-Hélène, Masclet Olivier, Mauger Gérard (dir.), *Le je, l'entre-soi, le nous dans les classes populaires*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2023, pp.61-86.

¹³⁷ Dans la mesure où ce genre de prophétie engendre la croyance et les pratiques requises pour la réaliser, elle peut avoir une valeur performative.

¹³⁸ Pour ce genre de comparaison, voir Memmi Dominique, « Tâlents masculins, dons féminins. Les vocations sexuées des classes populaires », *La Vie des idées*, 16 octobre 2015.

est crédité d'une valeur particulière. Dépendant pour partie d'une sorte de loterie génétique, il est la seule espèce de capital dont elles ne sont pas dépourvues par définition : « les détenteurs de ce capital n'ont pas rien, mais ils n'ont que ça », note Louis Pinto¹³⁹. C'est parce que la beauté apparaît comme une ressource féminine particulièrement valorisée dans les relations amoureuses provisoires ou durables que Mona Cholet parle de « beauté fatale »¹⁴⁰. Elle entretient l'onirisme social dans la mesure où, comme le notait P. Bourdieu¹⁴¹, elle est susceptible de perturber l'ordre établi (celui de l'homogamie). Mais les injonctions des industries de l'esthétique corporelle (cosmétiques, vestimentaires, etc.) à la conformité aux règles qu'elles imposent (à commencer par celle de la minceur) peuvent également exercer une violence symbolique « fatale » (funeste), parce qu'inaccessible ou décevante. C'est ainsi que le marché matrimonial produit structurellement du rêve, mais aussi du conformisme et de la souffrance.

¹³⁹ Pinto Louis, *Sociologie et philosophie : libres échanges. Bourdieu, Derrida, Durkheim, Foucault, Sartre*, Montrœul-sous-Bois, Les Éditions d'Ithaïque, 2014, p.185.

¹⁴⁰ Cholet Mona, *Beauté fatale. Les nouveaux visages d'une aliénation féminine*, Paris, Éditions La Découverte, (col. « Zones »), 2012.

¹⁴¹ Bourdieu Pierre, « Remarques provisoires sur la perception sociale du corps », art. cit.